

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 novembre 2020

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectiuités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Elie LEME, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINÉ, MM. André LEFEUVRE, , Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Linda FOURNIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, MM. Thibaut MULOT, Axel BELLIARD, Mme Lucie FOUGERAIS.

<u>Etaient représentés</u>: Mmes Annick GUILLAUME, Murielle DEPAGNE et MM. Frédéric LABBE, Alain BELLAY, Paul GARNIER qui avaient donné procuration à MM. Gérard HUARD, Thibaut MULOT, Christophe BONNIER, Gérard LE FEUVRE et Mme Jacqueline ARCANGER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Pierrette FONTAINE a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2020 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*\*

#### Décisions du Maire:

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2020-028 : Fixation des tarifs des activités des vacances d'automne 2020 de l'accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets

DM-2020-029 : Signature d'un contrat de maintenance pour le copieur de la mairie Konica BH368e avec la société DBR d'Angers moyennant un coût à la copie en noir et blanc de 0,0026 €HT et pour une durée de 5 ans à compter de la signature du contrat

DM-2020-030 : Signature d'un avenant au contrat de maintenance pour le copieur de la mairie Konica BH454e avec la société DBR d'Angers moyennant un coût pour mille copies en noir et blanc de 3,9783 €HT et pour une durée de 5 ans à compter du 8 juin 2020

DM-2020-031: Passation d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association SATM pour la location d'un bâtiment administratif sis 41A place Renault Morlière sur la base d'un loyer mensuel de 350 € à compter du 1er novembre 2020 et pour une période d'un an renouvelable.

# **ENUIRONNEMENT-AGRICULTURE**

#### CONTOURNEMENT NORD : ECHANGE DE TERRAINS AUEC MME BECHU

Dans le cadre des échanges fonciers liés au contournement Nord d'Ernée, un compromis a été signé entre le Département et Mme BECHU Marie-Thérèse afin que celle-ci rétrocède au Département et à la commune une partie de la parcelle AX 297 d'environ 20 000 m' en échange de terrains situés à l'Embûche. Les transactions avec le Département étant terminées, il convient désormais de finaliser les échanges entre

la commune et Mme BECHU pour la partie non utilisée par le Département :

- fonds cédé par Mme BECHU : parcelle AX512 d'une superficie de 2814 m' située en zone Ue – au prix de 5,50 €/m'

fonds cédé par la commune : parcelles Bl82 et AX 432 d'une superficie de 15 997 m<sup>2</sup> situées en zone A au prix de 0,95 €/m<sup>2</sup>

Le conseil municipal valide les termes des échanges à intervenir avec Mme Marie-Thérèse BECHU étant précisé qu'ils se feront sans soulte. Il autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de l'office notarial d'Ernée étant précisé que les frais d'acte seront supportés par la commune d'Ernée.

# CULTURE

### GESTION DU CINÉMA RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE ET DE PROJECTIONNISTES

Par délibération du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé de passer le cinéma « le Majestic » en gestion municipale directe à compter du 1er janvier 2021 dans l'attente de la construction du pôle culturel et le transfert à la Communauté de Communes de l'ERNEE.

Pour mener à bien ce projet, le conseil municipal décide la création des 5 emplois non permanents :

- un gestionnaire à mi-temps sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C. Le contrat sera conclu du 1er janvier 2021 à la date du transfert de la gestion du cinéma à la Communauté de Communes de l'ERNEE et dans la limite maximum de six ans.

- 4 projectionnistes sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet dans la limite d'un volume horaire global de 1150 heures. Les contrats seront conclus pour des périodes d'un

an couvrant l'année scolaire du 1er septembre au 31 août sauf les premiers contrats qui seront conclus pour la période du 15 janvier 2021 au 31 août 2022.

## RESSOURCES HUMAINES

#### SERUICE POPULATION - RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL

Le service va être en charge dès janvier 2021 du recensement de la population puis des élections cantonales et régionales. De plus, un agent de ce service en charge plus particulièrement de l'état civil fait valoir ses droits à la retraite en mars 2021. C'est pourquoi il convient de renforcer ce service dès le 1er janvier 2021. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder, avec effet dès le 1er janvier 2021, au recrutement d'un agent d'accueil à temps complet sur les grades d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2ème classe, pour renforcer le service population.

## FINANCES

#### BUDGET GÉNÉRAL 2020 - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2020

Le conseil municipal adopte la décision modificative Budgétaire n°1-2020 comme suit :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre) :

	Recettes	Dépenses
DM N° 1	- 30 475.00 €	- 30 475.00 €
BS 2020	+ 902 322.27 €	+902 322.27€
BP 2020	7 434 788.32 €	7 434 788.32 €
Total Général	8 306 635.59 €	8 306 635.59 €

- Section d'Investissement (vote par opération) :

	Recettes	Dépenses
DM N° 1	0.00€	0.00€
BS 2020	+1533070.87€	+1533 070.87€
BP 2020	+ 3 304 141.38 €	+ 3 304 141.38 €
Total Général	+ 4 837 212.25 €	+ 4 837 212.25 €

#### FIXATION DE TARIFS POUR LA UENTE DE LIURES ET CARTES POSTALES

Le conseil municipal autorise la vente des ouvrages et cartes postales au point info tourisme et décide de fixer les tarifs suivants :

- Ernée et son canton : 30 €

- Les Fêtes des Fleurs d'Ernée : 20 €

- Louis Derbré : 12 €

- Derbré de terre et de bronze : 18 €

- Histoire de la ville d'Ernée (R Delaunay) : 15 €

Notre Dame de Charné : 8 È

- Corderie Lancelin (mémoire de Filins) : 8 €

Derbré fondation Vasarely juillet août 1988 : 3 €

Carte postale : 0.30 €

### PARTICIPATION À LA MAINTENANCE DU LOGICIEL MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Le conseil municipal autorise dans le cadre du service commun « ingénierie voirie » de la Communauté de Communes, le remboursement chaque année de la facture de maintenance du logiciel de marchés publics à hauteur de 50 %.

### SERUEUR TÉLÉPHONIQUE - GESTION MUTUALISÉE AUEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Le conseil municipal autorise la régularisation de la délibération du 8 novembre 2017 sur demande du comptable public en enlevant toute référence à une convention, les termes de la délibération concernant les modalités de recouvrement des coûts de fonctionnement du serveur téléphonique par la Communauté de Communes de l'Ernée étant assez explicites.

#### ADMISSION EN NON-UALEUR DE CREANCES IRRECOUURABLES

Le conseil municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 4 742,35 €, correspondant aux produits irrécouvrables dressés par le comptable public.

# **QUESTIONS DIVERSES**

### CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MAYENNE FIBRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec MAYENNE FIBRE pour l'implantation d'une armoire technique sur le terrain communal (parcelle BL 307) sis Route de Laval et autorise à cet effet Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme. Le Secrétaire de Séance,

Pierrette FONTAINE

Jacqueline ARCANGER

e Maire,

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.